



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 2 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne, ce 13 décembre. Il est arrivé ici un courrier dépêché à notre cour par celle de Naples, pour nous apprendre qu'une flotte française avait été aperçue sur les côtes de la Calabre ; & que cet évènement avait jeté la consternation dans les deux Siciles. On croit que le commandant de cette flotte a ordre de demander à S. M. Sicilienne quelles sont ses dispositions à l'égard de la République française.

On assure que l'un des vaisseaux de cette flotte s'est détaché pour aller à Constantinople porter des propositions à la Porte Ottomane. On sait ici que le ministre de France travaille à porter le diyan à consentir à un traité avec la nouvelle République. On connoît d'ailleurs les dispositions de M. de Sémonville, homme adroit & très-propre à cette négociation. En conséquence, on publie ici que les ministres de toutes les puissances étrangères auprès du grand-seigneur, ont reçu ordre de faire échouer cette négociation, & d'empêcher même

que M. de Sémonville ne soit admis à l'audience du grand-visir. Notre cour a expédié hier à son internonce de nouvelles instructions sur ce sujet. On dit que M. de Sémonville est chargé d'offrir à la cour Ottomane des sommes considérables, & de l'aider à se remettre en possession de la Crimée.

De Berlin, ce 12 décembre. Les suites heureuses de la révolution française se développent ici avec beaucoup d'énergie. Le mois dernier, il y a eu dans la ville beaucoup de troubles. C'est le commencement d'une révolution que l'on craint & qui est aussi nécessaire qu'inévitable. Je puis vous assurer qu'elle aura lieu sous peu de temps, soit que vous ayez le bonheur d'abattre entièrement notre tyran, ce que les bons Berlinoïis désirent de toute leur âme, soit qu'il vous fasse éprouver quelques échecs. Dans le premier cas, s'il veut venir chercher un asyle dans sa capitale, il y trouvera trente mille gardes nationales, qui le repousseront, ou qui se saisiront de sa grosse personne, pour le traduire à la barre d'une assemblée nationale Brandebourgeoise ; dans le second cas, nous ferons

une cruelle diversion à ses projets ambitieux, & nous espérons lui faire perdre l'envie & les moyens de poursuivre les conquêtes qu'il pourroit faire.

Notre tyran irrité de voir s'évanouir en fumée les projets fanfarons du gascon Brunfvic, & furieux de n'avoir pu célébrer le 27 septembre son jour de naissance, au château des Tuileries, avec les ci-devant princes français, ainsi qu'il s'en étoit vanté, & que la gazette de Berlin l'avoit annoncé à plusieurs reprises, veut-il faire tomber sa rage sur quelques individus qui s'étoient réjoui des succès des Français. On a arrêté dernièrement ici, par ses ordres quatre personnes. Deux ont été chargés de chaînes & conduits le même jour à Magdebourg & à Spandau. L'un d'eux est un bibliothécaire, ami & confident de feu Frédéric II. Les deux autres ont été conduits sous escorte, jusqu'à Bareith. L'un est un lieutenant d'artillerie venu en Prusse en 88 comme simple soldat, & parvenu à ce grade par ses talens, l'autre est un professeur de belles-lettres à l'école militaire

F R A N C E.

De Thiviers, ce 26 décembre. Vedette ! je t'envoie copie de l'adresse de notre commune à l'assemblée nationale, que le courrier de ce jour lui porte en même temps.

CIToyENS REPRÉSENTANS !

Vous, les enfans de notre choix ; vous, les hommes selon notre cœur, portés par nous au-dessus de nous ; vous, à qui nous avons dit en vous portant à ce poste d'honneur : Allez, vous êtes toute notre espérance ; depuis que nous avons remis entre vos mains le destin de l'empire, nous vous le demandons dans l'amertume de notre ame, qu'avez-vous fait pour nous ? Dès l'instant que vous avez quitté nos murs, notre œil vous a suivi avec toute l'inquiétude de l'amour ; nous nous étions dit, dans le double délire de la tendresse & de la vanité : La France entière applau-

dira à notre choix ; la France est muette, vous avez donc trompé notre attente !

La constitution n'est plus, & rien encore ne l'a remplacée. Au lieu de vous occuper de cet important objet, votre unique mission, vos séances se consomment en personnalités. Vous donnez de l'importance à vos querelles, qui n'en ont pas d'importance, puisqu'elles ne regardent que vous. Votre tribune est tantôt une arène où vous faites assaut public d'injures atroces, tantôt une chaire de régent, où tous poudreux encore de la poussière de l'école, de jeunes Rhétoriciens improvisent des déclamations pésantes & travaillées. Nous vous demandons la paix & le bonheur on nous répond par des phrases sonores, & des proscriptions inutiles. Représentans ! laissons-là Rome aux jours de ses vertus, & ne voyez que la France aux jours de ses angousses ; donnez-nous une constitution & des loix.

Puisque le premier devoir des Républicains est la franchise, nous ne vous demandons pas grace pour des vérités dures.

Il est encore un objet sur lequel nous réclamons : vous allez juger Louis : & vous nous représentez la honte, si le jugement est inique, ou sur la forme, ou sur le fond, retombera sur nos têtes ; qu'il périsse, s'il mérite la mort, la justice existoit avant les rois ; mais, s'il ne l'a pas méritée & qu'il la subisse, vous allez buriner en traits de feu l'opprobre sur cette génération-ci toute entière. Cette importante affaire ne méritoit-elle pas que la nation émit son vœu par assemblées primaires ? On commence à croire que, s'il existoit une conspiration dans la journée du 10 août, ce n'étoit pas celle du roi contre la liberté ; au reste, nous le répétons encore, s'il est coupable qu'il périsse ; mais il est un principe de justice inviolable & sacré : que tous ceux qui, avant le jugement, ont opiné à la mort se reculent, nous appellerions sur eux la vengeance du ciel & des hommes, s'ils avoient l'indignité de voter comme juges.

N'allez pas vous y tromper, citoyens représentans! ce n'est pas le roi qui nous intéresse, c'est l'homme, & c'est pour l'homme que nous parlons. Voici notre profession de foi sur les rois; croyez-la, nous sommes francs & durs comme les rochers de nos montagnes. Usurpateurs de la souveraineté des peuples, les rois enfin ne sont plus rien; la vétusté ronge les diadèmes qui s'en vont en lambeaux, appuyés sur leurs fautes; nous marchons fièrement à l'indépendance à travers le fracas des trônes qui tombent: libres à présent comme l'air que nous respirons, non, croyez le bien, nous le jurons sur les tombes de nos pères esclaves! nous n'irons pas, comme le bœuf stupide, reporter docilement la tête sous le joug.

Paris. Un des beaux discours qui ait été prononcé à la convention, sur le jugement de Louis, est celui de Vergniaux, improvisé avant-hier. Gorsas dit qu'il a battu tous les Robespierre, les Marat, & autres, présens, passés & avenir. Louvet le traite de sublime; effectivement, on y trouve des beautés d'une grande conception: son opinion paroît entraîner celle de l'assemblée, & l'on commence à croire que le procès de Louis sera soumis aux assemblées primaires, & que le cadre en sera ainsi conçu: *Louis est-il ou non coupable? Par un second scrutin: s'il n'est pas coupable, qu'en fera-t-on? s'il l'est, quelle peine lui infligera-t-on?* Il est probable que tous les Français seront appelés à émettre leurs vœux. Le discours de Desèze paroît actuellement. Nous engageons nos lecteurs à se le procurer & à le méditer à l'avance; c'est la pièce la plus importante du procès. (1)

§. Chaumet, successeur de Manuel à la commune, a été plus heureux que ce dernier: il a fait arrêter à la commune que la fête des Rois seroit appelée *la fête des Sans-Culottes*, parce que, a-t-il dit, Epiphanie en grec, signifie *la fête des gueux*. On voit que ce Chaumet fait le Grec.

§. NOUVEAUTÉS. *Vues générales sur le procès de Louis XVI*, par M. Sourdat ci-devant lieutenant-général de Troves, brochure de 31 pages. Chacun fait que M. Sourdat s'est offert d'être l'un des défenseurs de Louis XVI. A en juger d'après l'ouvrage qu'il publie, il eût rempli avec avantage une

(1) Nos abonnés des départemens, qui désireront avoir l'édition textuelle de ce discours, de l'imprimerie nationale, franc de port, pourront se le procurer en faisant remettre 20 sols à notre bureau.

aussi importante mission. Il est fort de raisonnemens qui se déduisent les uns par les autres avec beaucoup d'ordre & de clarté; & qui annoncent un esprit mûr & des idées saines. Comme les ouvrages de raisonnement ne sont guères susceptibles d'analyse, nous nous bornerons, pour donner une idée du style de M. Sourdat, d'extraire un passage concernant la fameuse armoire du château des Tuileries.

» Ce n'est pas la convention nationale qui a fait enlever les papiers de Louis XVI, forcer ses armoires & s'emparer des bureaux du pouvoir exécutif. Les abus commis dans cette manière de s'emparer de papiers qui doivent servir à la justification & même à la conviction d'un accusé ne sont point de son fait: elle a reçu les pièces telles que la législature précédente les a laissées. Une seule production date de son règne, celle des papiers (miraculeusement) trouvés par le ministre Rolland dans cette encastrure à porte de fer plus miraculeuse encore, que Louis XVI ne connoissoit pas, que, ni les commissaires des Tuileries, ni l'architecte chargé de visiter le château & ses murs, après l'assaut du 10, ni les ouvriers employés aux réparations de cet assaut, ni les boulets de canon jetés sur le château n'avoient découvert. . . . Le ministre Rolland a dû être bien étonné! . . . nous le sommes bien aussi de voir qu'entre ses mains isolées soient tombées les preuves & les moyens de persécuter & de conduire à la mort Louis XVI dont il a été le ministre; Louis XVI dont il se plaint, pour avoir repoussé ses services; Louis XVI qu'il a menacé par ses lettres, & dont enfin il exerce les pouvoirs passés. . . . »

§. *Defense de Louis XVI*, par Michel-Germain Pichois, homme de loi. Première partie, brochure de 30 pages:

M. Pichois débute ainsi: « Français! arrêtez. Vous alliez commettre un crime horrible. Louis XVI est innocent, & il n'y a point de loi pour le juger.

M. Pichois s'attache à prouver, & il a raison, que c'est la détestable ambition des membres de l'assemblée constituante qui a produit les maux insupportables que nous souffrons, & qui a précipité la ruine de la France. L'auteur ne vient point dans cette première partie, aux événemens actuels. Sa deuxième partie les contiendra sans-doute, & & il naîtra une discussion qui ne peut qu'être intéressante.

§. Séance des Jacobins, du 31 décembre. La discussion, s'est portée sur le jugement du ci-devant roi; il n'y avoit qu'une voix pour son supplice. Bientôt après, une citoyenne nommée Lefage a donné lieu à une scène des plus piquantes. On ne peut se dissimuler, a dit cette citoyenne, que la convention n'a pas rempli jusqu'à présent les espérances des Jacobins. Je demande que la société en arrête le renouvellement.

Madame Lefage, qui s'attendoit à un triomphe a paru effrayée des murmures qui ont accompagné son opinion assez mal-adroitement exprimée. Elle a été accusée d'être complice de Brissot & de Guadet; les uns vouloient qu'elle fût censurée; quelques-uns opinoient pour des parties violens; les citoyennes des tribunes avoient déjà arrêté que dans leur sagesse la dame Lefage seroit chassée; la pauvre femme trembloit de tous ses membres, la société a cru devoir passer à l'ordre du jour.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Séance du mardi premier janvier 1793.

Un courrier parti de Londres le 27, annonce au ministre, qui en fait part à l'assemblée, que Pitt a refusé jusqu'à présent de répondre aux observations de notre agent, sur les préparatifs de guerre qui paroissent se diriger contre la France. On a fait une levée de 25 mille matelots, treize vaisseaux de ligne & vingt-cinq frégates font armés. On a arrêté deux de nos navires chargés de grains, & on a rendu un Bil contre les étrangers, qui paroît dirigé contre les Français. Le conseil exécutif provisoire arrête que le ministre plénipotentiaire de la France sera chargé de demander à celui d'Angleterre, une réponse prompte, cathégorique & claire, pour sçavoir si sous le nom d'étranger, on entend parler des Français, & si le ministre anglais ne donne pas, sous trois jours, une réponse favorable, le traité de commerce de 1786, sera regardé comme rompu entre les deux puissances.

Le ministre de la guerre fait part d'une lettre du général Custine, qui se loue beaucoup des procédés des amis de la liberté de Wissembourg, qui a fait passer à son armée, une quantité considérable d'habits, de bas & de fouliers.

Les commissaires de la convention font passer un plan d'organisation d'impôts pour le nouveau département du Mont-Blanc.

Un décret accorde une indemnité de 3 livres par jour & 15 sols, par lieue, aux membres des conseils-généraux de districts & de département, qui sont obligés de se déplacer.

On renvoie au pouvoir exécutif pour qu'il rende compte des causes de l'arrestation de deux navires chargés de grains, arrêtés dans la Tamise, dont l'un étoit pour Bayonne & l'autre pour Brest.

Kersaint a entretenu l'assemblée de notre position vis-à-vis l'Angleterre; il a donné le projet d'un décret pour arrêter sur-le-champ des forces considérables sur mer. On a ordonné l'impression du discours & du projet, & ordonné aux comités diplomatique, de constitution, de la guerre & des colonies de se réunir pour l'examiner.

L'ordre du jour est la discussion sur le jugement de Louis XVI. Jean-Bon, de Saint-André, à-peu-près comme les autres, a fait envisager le danger de consulter les assemblées primaires, & a conclud à la question préalable sur l'appel au peuple.

Petit a lancé des sarcasmes sur tous les préopinans, est convenu qu'il croyoit Louis coupable, mais qu'il ne prononceroit pas sa mort s'il n'étoit sûr de son appel au peuple.

Brissot a considéré la question sous un point de vue politique; il a fait voir que si le procès de Charles premier eut été porté par appel au peuple, le jugement de ce roi n'auroit pas fait dans l'histoire, une époque injurieuse pour la nation anglaise, & que le grand crime étoit d'avoir violé les formes en le faisant périr; c'est dire assez qu'il est de l'avis que le peuple doit juger l'affaire de Louis.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros sortis le 31 décembre 1792, 69. 9. 61. 83. 16.

Payemens de l'Hôtel-de-ville. Six premiers mois 1792. Toutes Lettres.

E R R A T A.

Feuille d'hier, seconde page, première colonne, ligne 21, en 1793, lisez & 1793.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.